



CLE du BAS-LÉON

Le 14 mars 2025






ORDRE DU JOUR

- Travaux en cours
- AELB : 12^{ème} programme d'intervention, consultation sur les enjeux de l'eau 2028/2033, état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne
- Autres sujets : Parc éolien de Plouvien/Captage de Troménéec (Landéda)/GAEC Simon Plouguerneau/Courrier de soutien à l'OFB

SAGE : les travaux en cours



- 1 GI'  ssaire
- 1 lettre de SAGE sur les enjeux du moment
- 1 lettre thématique « milieux et solutions fondé
- Diffusion du tableau de bord (2^{ème} trimestre)
- Projet « inc'-EAU-llables » (Niveau CM2 : 1 700 élèves)
- 1 étude sur les captages abandonnés
- Recherche de données sur le volet « Hydrologie » de HMUC après avoir approfondi le volet des usages de l'eau sur le territoire : cahier des charges à rédiger
- Lancement de la campagne de piégeage
- Lancement de la campagne de suivi des eaux souterraines (recherche de nouveaux ouvrages : territoire CCPI et ouest CCPA)
- Relance des travaux sur la GIEP et les économies d'eau
- Bilan évaluation (Mars - > Juin)
- COPIL des marais rétro-littoraux visant au choix du site retenu : le 24/03
- Préparation des commissions thématiques (Juin/Juillet)





Etude U et H (HMUC)



- Volet connaissances U : finalisé
- Volet connaissances H : en cours → recueil de données
- Echanges sur des retours d'expériences : en cours
- Cahier des charges « H » à construire

=> réunion technique Bas-Léon (COTECH) à planifier
(présentation de la méthodologie et des données, construction du cahier des charges à rédiger, attentes, planning,...)

Bilan évaluation du CTU Bas-Léon 2020-2025

Concertation et Ecriture

...vers un accord de territoire



- Période : 2020/2025
- Territoire/BV concernés : tous
- Thématiques : actions du CTU
- Échéance : mi-mars à juin 2025
- Thématiques à enjeux : Agricoles + VMA
- Rôle SEBL : coordination + cadre commun + synthèse
- Rôle des EPCI : communiquer les informations/données + relecture

Mise en place
d'un groupe de
travail ?

ACTIONS DU CTU :

- Agricole
- VMA/ZH
- Piégeage
- Qualité eau
- Études
- Concertation : CLE, commissions, COPIL, réunions animateurs,...
- Communication-sensibilisation



Planification 2025 : DATES RETENUES

Bureau de CLE



Vendredi 28 février à 9h30
Vendredi 20 juin à 9h30
Vendredi 28 novembre à 9h30

CLE

Vendredi 14 mars à 9h30
Vendredi 5 septembre à 9h30
Vendredi 12 décembre à 9h30



Commissions thématiques

bilan 20/25 & construction du futur programme
mardi 24 juin (journée)
vendredi 4 juillet (journée)

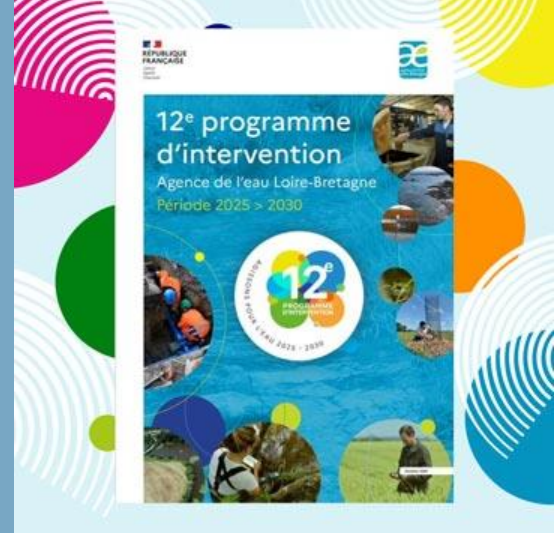


+ 3 balades
botaniques à
planifier



Manifestations 2025

CLCL : Forum de Ploudaniel les 17 et 18 mai
CCPA : Fête de la SNSM de Landéda le 14 juillet
CCPI : Estivent les 19 et 20 Juillet

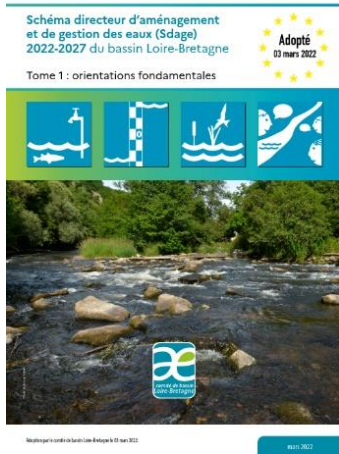


Agence de l'eau Loire-Bretagne

12^{ème} programme d'intervention 2025-2030



Le 12^e programme : cadrage et chiffres



2,577 Mds de redevances

2,430 Mds pour agir

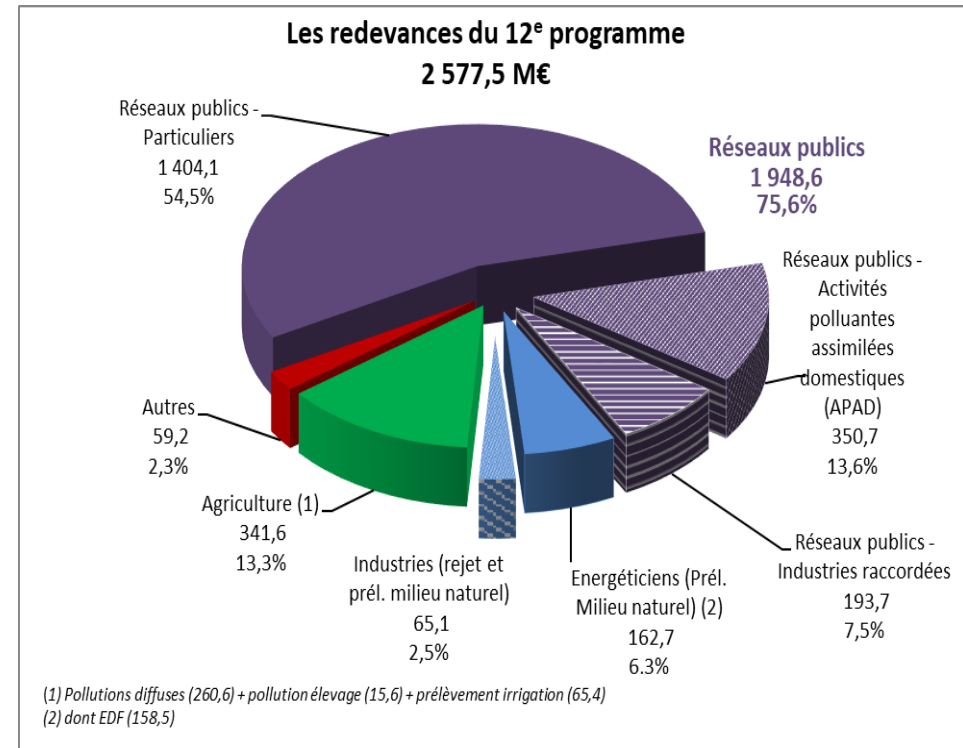
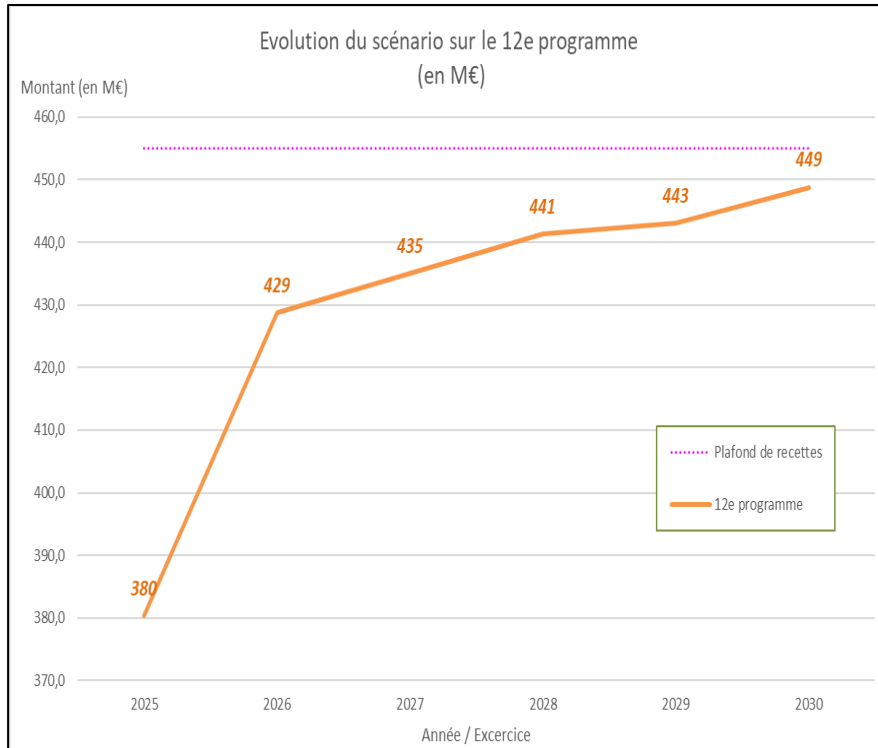
367 M d'aides/an



Recettes du 12^e programme : une maquette financière

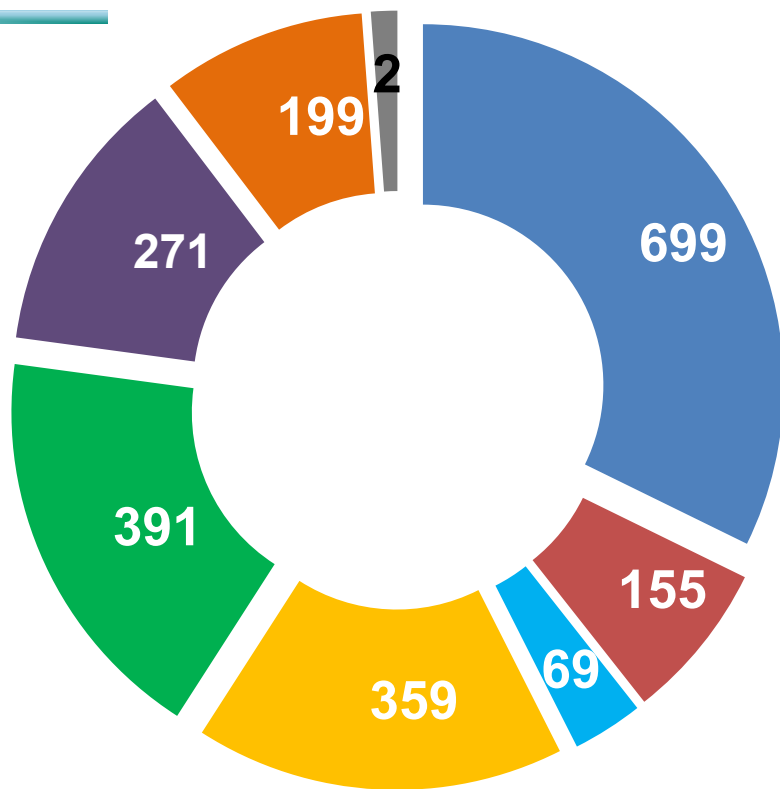
Un programme **pluriannuel** sur 6 ans

Une **continuité** du 11^e vers le 12^e programme par des **mesures de transition**



Les moyens mobilisés pour les aides

RÉPARTITION DES AIDES 2025-2030 EN M€



- Lutter contre les pollutions domestiques
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
- Lutter contre les pollutions d'origine agricole
- Restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité
- Economiser et partager l'eau

Les enjeux actuels



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



la solidarité entre les territoires et à l'international



la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Stratégies
d'interventions



Solidarité
urbain-rural

Gestion
résiliente,
sobre,
concertée
de la
ressource en
eau

En chiffres

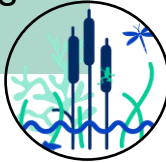
68,7 M€ c'est 3% du programme pour :

- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales



391,4 M€ c'est 18% du programme pour :

- ✓ restaurer les cours d'eau et les milieux humides
- ✓ la continuité écologique
- ✓ lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins



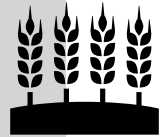
198,8 M€ c'est 9% du programme pour :

- ✓ développer la connaissance
- ✓ sensibiliser pour mieux mobiliser
- ✓ accompagner les gouvernances et structurer la maîtrise d'ouvrage
- ✓ mettre en œuvre les stratégies de territoires
- ✓ construire des partenariats



154,5 M€ c'est 7% du programme pour :

- ✓ reconquérir la qualité des eaux de captages
- ✓ améliorer l'efficacité des ouvrages de production et distribution
- ✓ sécuriser la distribution d'eau potable



130 M€ c'est 6% du programme pour lutter contre les fuites des réseaux AEP

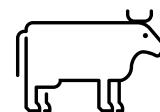
699,4 M€ c'est 32% du programme pour :

- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ améliorer la performance des systèmes d'assainissement
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales



271,4 M€ c'est 13% du programme pour :

- ✓ accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements
- ✓ partager les prélèvements entre usages
- ✓ accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déficit
- ✓ lutter contre les fuites des réseaux AEP



358,9 M€ c'est 17% du programme pour :

- ✓ accélérer la transition agroécologique de l'agriculture
- ✓ accompagner les filières et les territoires
- ✓ aménager les bassins versants

Les priorités du 12^{ème} programme de l'AELB

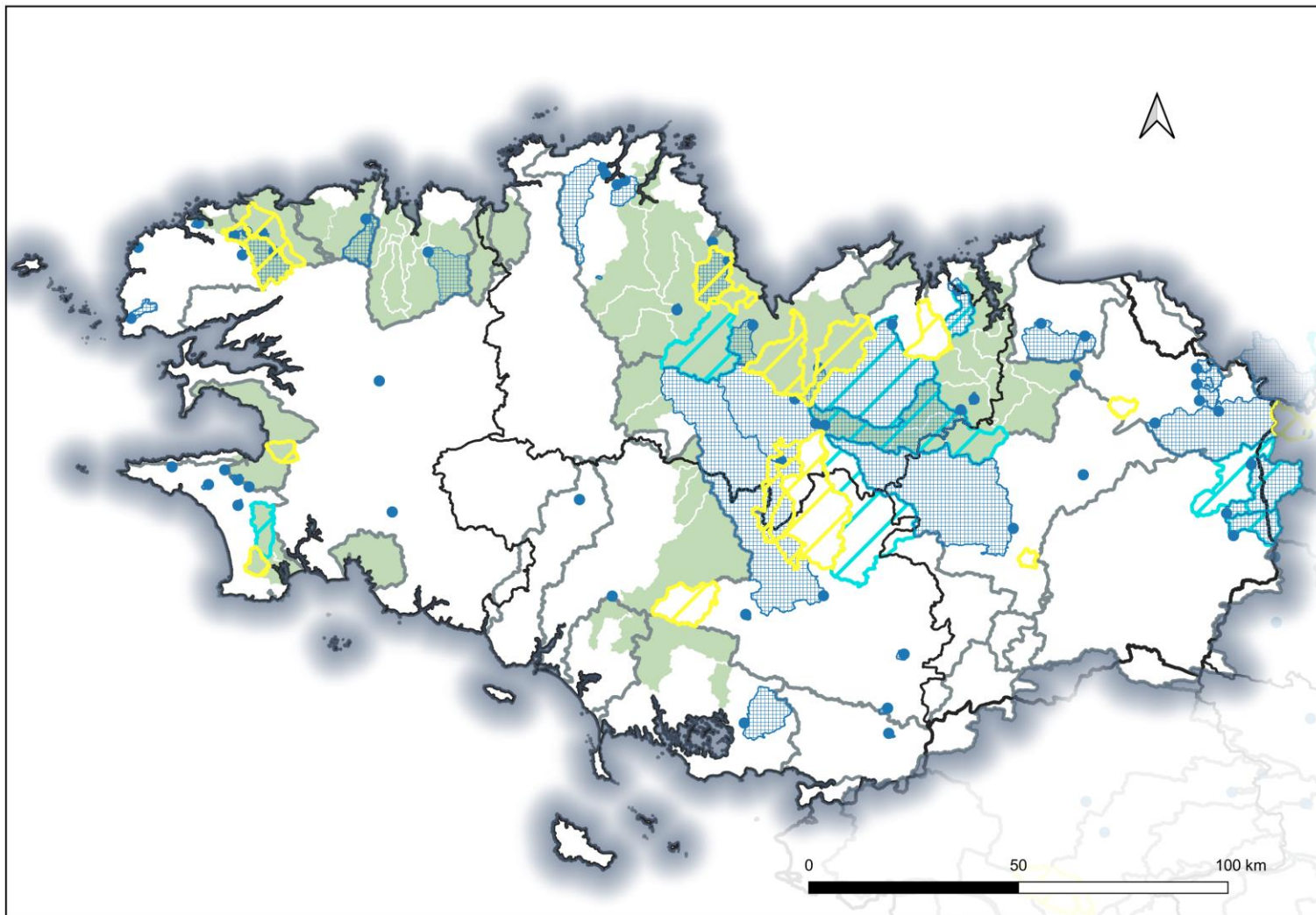
- Priorités données aux masses d'eau proches du bon état (dites basculantes)
- Pour le territoire du Bas Léon les masses d'eau de l'Aber Wrac'h, du Quillimadec et de la Flèche sont prioritaires pour les actions agricoles sur des programmes ambitieux d'atteinte du bon état :

« dans le contexte budgétaire du démarrage du 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau, limitation des aides de l'AELB sur les actions agricoles pour les masses d'eau trop éloignées du bon état »

- Priorités : captages prioritaires, quantitatif, solutions fondées sur la nature,

Carte des zonages prioritaires du 12e programme pour le financement de l'animation et des actions agricoles

Délégation Armorique



Captages prioritaires

● Captage prioritaire

■ AAC

État des lieux 2019

■ ME proche du bon état

SDAGE 2022-2027

■ Plan d'eau prioritaire pour le phosphore (3B1)

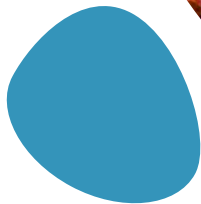
■ Bassin versant Algues Vertes

Politique territoriale

□ Contrat en cours

Source : DDTM22, DDTM29, DDTM35, Agence de l'eau Loire-Bretagne, BD CARTHAGE®, IGN Admin Express
Carte générée le 25/11/2024

Projet : 20240801_Priorites.gqz
Chemin : K:\ARMOR\PILOTAGE_UNITE\Donnees_carto\Projets\reflexions12eprog\20240801_Priorites.gqz



Consultation sur les enjeux de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne 2028-2033



Orléans, le 06 NOV. 2024

Liste des destinataires au verso

N/réf : DEP/n°40

Objet : Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Une consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne est lancée du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025 auprès de l'assemblée que vous présidez. Cette consultation concerne :

- le projet des « **Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne** » et son calendrier de travail,
- le projet des « **Questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033** », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

Cette consultation, entièrement numérique, intervient en application du code de l'environnement¹ et vise à recueillir vos observations et propositions sur ces deux projets de documents.

Pour information, à la suite de la régionalisation des chambres consulaires, le présent courrier de saisine est adressé uniquement aux structures régionales concernées.

Nous vous invitons à faire parvenir vos délibérations avant le 25 mars 2025 via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://eau Loire Bretagne.limesurvey.net/QuestionnaireConsultationAssemblees2425>

Les documents nécessaires à la consultation sont disponibles sur le site internet sage.eau-loire-bretagne.fr et au siège de l'agence de l'eau.

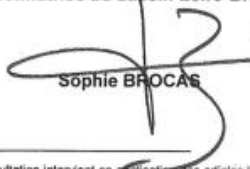
Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'État qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive de ces deux documents pour les années 2028 à 2033. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, sont à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

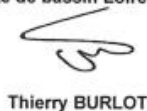
Nous vous invitons à faire connaître cette consultation dans votre collectivité ou assemblée et plus largement à relayer l'information vers **tous les acteurs et citoyens qui sont également consultés jusqu'au 25 mai 2025.**

Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de notre sincère considération.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne


Sophie BROCAS

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne


Thierry BURLOT

Courrier de saisine des assemblées

Liste des destinataires :

Présidentes et Présidents des :

Bassin Loire-Bretagne

- conseils départementaux et des conseils régionaux,
- conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,
- chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers et artisanat, commerce et industrie),
- commissions locales de l'eau,
- établissements publics territoriaux de bassin,
- établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau,
- parcs naturels régionaux et parc naturel marin d'Iroise,
- conseils maritimes de façade,
- comités de gestion des poissons migrateurs,
- structures porteuses de SCOT (schémas de cohérence territoriale),

Comité national de l'eau

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

¹ Cette consultation intervient en application des articles L212-2 et L565-11 du code de l'environnement.

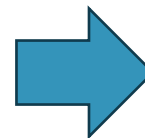
Tous concernés – Tous consultés



Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans le bassin Loire-Bretagne pour les années 2028-2033

- Enjeux (Questions importantes), calendrier et programme de travail pour le futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) ;
- Enjeux (Questions importantes), calendrier et programme de travail pour le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), évaluation préliminaire des risques d'inondation, liste des territoires à risque important d'inondation (TRI)

Consultation organisée par la Préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne et le Comité de bassin LB



Les assemblées réglementairement consultées peuvent contribuer du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025

Les avis des assemblées sont réputés favorables s'ils ne sont pas rendus dans un délai de quatre mois... (article L212.2 du code de l'environnement).

Les autres acteurs de l'eau ont 6 mois pour répondre : tous les organismes non cités peuvent donner leur avis du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Avis à formuler exclusivement le questionnaire dédié accessible à partir du lien transmis dans leur lettre de saisine

Calendrier



Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation



**Donnez
VOTRE AVIS
sur l'avenir
de l'EAU**

2 CONSULTATIONS
**les enjeux de l'eau &
les risques d'inondation**
DU 25 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025

**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent aujourd'hui connaître votre avis sur les 7 + 1 enjeux identifiés (questions importantes) pour élaborer les futurs plans de gestion 2028-2033

Une consultation sur 8 enjeux (questions importantes) pour 2028-2033



LES ENJEUX DU SDAGE 2028/2033

Soumis à la consultation



7 ENJEUX + 1 inondation

Enjeu 1 : CLIMAT

- La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Enjeu 2 : CONNAISSANCE

- La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Enjeu 3 : GOUVERNANCE

- Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Enjeu 4 : LES MILIEUX AQUATIQUES

- La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau l'eau

Enjeu 5 : QUANTITÉ

- La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Enjeu 6 : QUALITÉ

- Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Enjeu 7 : LITTORAL

- La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

ENJEUX ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Sdage/Projet enjeux bassin LB>

Sommaire

1. Avant-propos	4
2. Les enjeux (questions importantes)	5
2.1. <i>Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique</i>	8
2.2. <i>Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures</i>	13
2.3. <i>Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau</i>	17
2.4. <i>Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau</i>	24
2.5. <i>Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau</i>	31
2.6. <i>Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité</i>	38
2.7. <i>Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines</i>	45
3. Annexe : raisons et cadre de la consultation	52
3.1. <i>Les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne : pourquoi nous vous consultons ?</i>	52
3.2. <i>La gestion de l'eau en France : origine et cadre légal</i>	54
3.3. <i>La situation du bassin Loire-Bretagne</i>	58
3.4. <i>Programme et calendrier de travail pour la planification de la gestion de l'eau de 2028 à 2033</i>	67
Liste des acronymes	71
Liste des figures et des cartes	73



ENJEUX ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE



Chaque enjeu est construit autour de 4 parties :

- **Que recouvre cet enjeu ?** décrit, introduit l'enjeu et les thématiques qu'il recouvre
- **Ce que dit le SDAGE en vigueur.** indique comment l'enjeu est traité dans le SDAGE 2022-2027
- **De nouveaux éléments de contexte.** précise les nouveaux éléments à prendre en compte par rapport à la situation du SDAGE 2022-2027
- **Quelles pistes d'action pour demain ?** propose des pistes d'actions à mettre en place afin de répondre aux problématiques de l'enjeu concerné

Les questions posées aux assemblées :

- **Etes vous d'accord avec les pistes d'actions qui sont identifiées pour répondre aux enjeux ?**
- **Avez-vous des suggestions/pistes d'action complémentaires qui ne sont pas citées dans le document ?**
- **Avez-vous des remarques sur le programme de travail ?**

Modalités de réponse :

Questionnaire en ligne

Pour chaque enjeu → Choix : Maintien ou Modification ou Ne se prononce pas

Pour les pistes d'action → Choix : Maintien ou Modification ou Création ou Suppression

Questionnaire en ligne : exemple



Enjeu 1 - Climat

La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Indiquer si votre assemblée souhaite le **maintien** ou la **modification des** « enjeux » et « pistes d'actions » proposé pour l'enjeu 1.

- Maintien
- Modification
- Ne se prononce pas

ENJEU 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Enjeu global et transversal à toutes les thématiques, plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne prenant en compte les objectifs du Plan Eau du gouvernement. La politique de l'eau doit prendre en compte l'enjeu global et transversal du dérèglement climatique dont l'impact sur le cycle de l'eau et la biodiversité est important d'autant plus dans le cadre de pressions déjà existantes.



Quelles pistes d'action pour demain ?

2.1.4.1. Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique

Application de 5 grands principes structurants :

- Avoir une **analyse systémique** (globale) pour faciliter la caractérisation des actions sans regret et éviter la mal-adaptation ou les politiques contradictoires,
- **Agir à la source** des dégradations en termes d'actions et de planification, favorisant ainsi l'émergence de co-bénéfices,
- Porter des actions multi-objectifs et viser des **effets de synergie** (porter conjointement atténuation et adaptation),
- Participer à la transformation des modèles existants et travailler à l'**émergence de modèles alternatifs** pleinement intégrateurs des enjeux environnementaux, sociaux et économiques,
- Renforcer et tisser les **réseaux d'acteurs** aux différentes échelles territoriales pour faciliter la prise de décision, la diffusion des connaissances et la création de partenariats

3 conditions de réussite identifiées : sobriété / acceptabilité sociale / adaptabilité



Enjeu climat

Enjeu 1 : climat



La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est un enjeu global et transversal à toutes les thématiques. Il révèle et accentue des faiblesses d'un territoire. Sans action efficace d'atténuation (réduction des gaz à effet de serre), il est et sera de plus en plus rapide. Ses effets sur le cycle de l'eau et les milieux sont importants et d'autant plus visibles lorsque les pressions déjà existantes sont fortes et que les situations sont dégradées. Ils le sont aussi sur la santé et la pérennité des activités humaines qui dépendent de la santé des milieux.

Face au dérèglement climatique, pour des territoires plus résilients, la politique de l'eau doit conjuguer le renforcement des efforts d'atténuation, la planification des actions d'adaptation et l'atteinte du bon état et du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il est donc indispensable de prendre en considération le dérèglement climatique dans tous les autres enjeux.

Axes de réflexion

- Renforcer la protection & la restauration des fonctionnalités (régénérer) des milieux naturels et aquatiques (cours d'eau, zones humides,...), du bocage (haies, arbres), des sols en milieu urbain et rural
- Intégrer dans l'aménagement du territoire des solutions visant à l'adaptation
- Prendre en compte l'acceptabilité des milieux récepteurs du fait des évolutions climatiques récentes
- Ne pas faire de la compensation un droit à dégrader



ENJEU 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures



Quelles pistes d'action pour demain ?

2.2.4.1. *Conforter les réseaux de suivi et renforcer la connaissance sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer*

2.2.4.2. *Améliorer le partage et l'accès à cette connaissance pour éclairer les choix*

2.2.4.3. *Communiquer et favoriser la sensibilisation et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures*

2.2.4.4. *Évaluer l'efficacité des politiques de l'eau*

Enjeu connaissances

Enjeu 2 : connaissance



La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

La connaissance est un préalable à une action répondant aux objectifs retenus. Toutefois, la recherche de l'exhaustivité ne peut pas être un objectif. Les connaissances sont, par nature, partielles et perfectibles.

Ces limites ne doivent pas être un frein à l'action, mais l'amélioration continue des connaissances reste indispensable dans le contexte du dérèglement climatique. Elle porte sur l'eau et les milieux aquatiques, les changements globaux (climatiques, économiques, sociologiques, démographiques, scientifiques...) et leurs combinaisons. Il s'agit de mieux identifier l'étendue et l'évolution des perturbations, de mieux comprendre les enjeux des différents acteurs à toutes les échelles, pour mieux anticiper les effets des actions correctrices.

Il est primordial de développer, auprès de tous les publics, la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques et de mettre en avant les services qu'ils nous rendent. Ceci impose le partage et la diffusion de la connaissance selon des modalités adaptées à chaque public (données, synthèses pédagogiques, vulgarisation...).

Axes de réflexion

- Donner aux territoires les moyens nécessaires pour développer les connaissances et produire de la donnée
- Sensibiliser pour faire prendre conscience et accompagner aux changements :
 - intensifier la sensibilisation du jeune public au travers d'animation scolaires pour favoriser la prise de conscience
 - Sensibiliser et accompagner les changements : s'impliquer activement dans les formations professionnalisantes (formations agricoles,...)
- Développer la métrologie (réseau DREAL notamment) pour pallier aux déficits de connaissance locale en hydrologie
- Soutenir la recherche au travers de l'organisme scientifique du CRESEB dont le rôle est de faire l'interface entre collectivités/SAGE/opérateurs techniques/scientifiques pour apporter les réponses en matière de connaissance et expérimenter-mener les études visant à mieux comprendre le fonctionnement des aquifères



ENJEU 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau



Quelles pistes d'action pour demain ?

- 2.3.4.1.** *Agir au niveau du bassin versant, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers*
- 2.3.4.2.** *S'appuyer sur le Sage, l'outil de planification locale basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles*
- 2.3.4.3.** *Mettre en place des schémas de gouvernance portant la stratégie du territoire à l'échelle du bassin versant*
- 2.3.4.4.** *Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques*

Enjeu gouvernance

Enjeu 3 : gouvernance



Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Le bassin versant est le territoire qui draine l'ensemble des eaux de surface vers un même point (son exutoire) et remplit plusieurs fonctions importantes (hydrologiques, écologiques et socioéconomiques). Les aménagements et activités anthropiques ont un impact sur ce bassin versant. Or, l'eau disponible pour les activités humaines est naturellement limitée. Sa raréfaction et le développement des événements extrêmes invitent à développer les solidarités dans les bassins versants, entre la terre et la mer, entre les espaces ruraux et urbains, entre les usagers... et nécessitent également de définir des priorités entre les usages.

La gestion de l'eau, pour se réaliser de façon efficace, doit être abordée et mise en œuvre de manière coordonnée, par l'ensemble des politiques et des acteurs afin de définir, porter et financer les actions à venir. Le bassin versant est le périmètre pertinent pour la gestion de la ressource en eau.

Axes de réflexion

- Réaffirmer la nécessité d'agir à une échelle cohérente celle de l'échelle hydrographique (le bassin versant)
- Mieux intégrer les SAGE dans les SCOT
- Poursuivre la mutualisation pour rationaliser les coûts et rechercher l'efficacité
- Renforcer la transversalité dans les politiques publiques
- Disposer de sources de financement suffisantes et à la hauteur des défis environnementaux



ENJEU 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau



Quelles pistes d'action pour demain ?

2.4.4.1. Renforcer la préservation et la restauration des capacités de résilience des bassins versants

2.4.4.2. Renforcer la préservation des fonctionnalités des écosystèmes, levier indispensable pour faire face au dérèglement climatique et accompagner les activités anthropiques

2.4.4.3. Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités

2.4.4.4. Rétablir la biodiversité aquatique

2.4.4.5. Renforcer la restauration des fonctionnalités des sols

Enjeu milieux aquatiques

Enjeu 4 : milieux aquatiques



La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

La nature rend de nombreux services à la société : épuration naturelle de l'eau, maintien d'un débit d'étiage, écrêtement des crues, rétention de l'eau, régulation des débits des cours d'eau, atténuation des inondations... Ces services dépendent de la qualité des milieux aquatiques et le bon fonctionnement de leur bassin versant. L'artificialisation des bassins versants perturbe les milieux humides, les plans d'eau et les zones estuariennes, les habitats et les conditions de reproduction, de circulation des espèces vivant dans les rivières. L'artificialisation est multiple : modifications physiques, modifications des régimes des cours d'eau ou encore du ruissellement naturel et de l'infiltration.

Ces pressions de l'homme ont un impact sur le fonctionnement des bassins versants et des milieux aquatiques. Il est donc nécessaire d'agir à la source des dégradations en préservant et en restaurant les fonctions de ces écosystèmes (et de leurs services de régulations).

Axes de réflexion

- Renforcer la restauration des fonctionnalités (protéger/régénérer) des milieux naturels et aquatiques (cours d'eau, zones humides,...), du bocage (haies, arbre), des sols en milieu urbain et rural
- Favoriser la gestion et l'entretien des zones humides délaissées
- Ne pas faire de la compensation un droit à dégrader
- Poursuivre l'information, tous publics confondus, sur les services rendus par les solutions fondées sur la nature, les promouvoir et les valoriser financièrement à la hauteur des bénéfices rendus pour la société
- Mettre à disposition des territoires les sources de financement nécessaires à leur protection/restauration



ENJEU 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau



Quelles pistes d'action pour demain ?

- 2.5.4.1.** *Penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale*
- 2.5.4.2.** *Améliorer la gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usages en périodes de basses eaux (été et printemps)*
- 2.5.4.3.** *Placer le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux*
- 2.5.4.4.** *Assurer l'alimentation en eau potable des usages prioritaires pour le futur*
- 2.5.4.5.** *Adapter la gestion de crise aux évolutions du dérèglement climatique*



Enjeu quantité

Enjeu 5 : quantité



La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

La gestion de la quantité d'eau doit être équilibrée, partagée et durable pour répondre au défi du dérèglement climatique. La ressource en eau est fragile, limitée et variable. Elle doit permettre en priorité de satisfaire les exigences d'alimentation en eau potable de la population, de santé, de salubrité publique, de sécurité civile. Elle doit aussi permettre de satisfaire les besoins des milieux aquatiques et de leurs biodiversités, ceux des activités économiques et de loisirs, des sources jusqu'aux estuaires et à la mer.

La gestion doit être adaptée à chaque territoire et s'appuyer sur la préservation du cycle naturel de l'eau. Pour s'adapter et atténuer le dérèglement climatique, elle doit anticiper les situations de crise (sécheresses et inondations) en planifiant mieux les aménagements du territoire, le développement des activités et le partage de l'eau.

La sobriété partout et pour tous est le premier levier pour faire face au défi de la quantité d'eau.

Axes de réflexion

- Mettre en place une métrologie et communiquer les données afin de quantifier les prélèvements effectués dans le cadre d'une activité professionnelle pour permettre d'atteindre, dans de bonnes conditions, l'objectif de -10% de prélèvements à horizon 2023
- Recenser/qualifier les ouvrages permettant le stockage d'eau pluviale (bassin pluvial,...)
- Aménager pour infiltrer et stocker
- Prendre en compte les besoins en eau des activités marines
- Communiquer/sensibiliser sur la fragilité et la rareté de l'eau et sur une meilleure utilisation de cette ressource
- Communiquer sur la saisonnalité des enjeux et les alternatives d'adaptation (récupérateurs eaux de pluie,...)
- La CLE souligne que la préservation des milieux aquatiques et de leurs biodiversités est tout aussi prioritaire que l'alimentation en eau potable



ENJEU 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité



Quelles pistes d'action pour demain ?

2.6.4.1. Réduire les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

2.6.4.2. Préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité

2.6.4.3. Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les pollutions diffuses

Enjeu qualité

Enjeu 6 : qualité



Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

La pollution de la ressource en eau réduit la part disponible pour l'alimentation en eau potable. La préservation de la ressource est un enjeu majeur pour demain. De fait, l'atteinte d'une bonne qualité des eaux des sources à la mer et sa préservation dans la durée nécessite d'agir sur l'ensemble des causes de dégradation, sur les origines des pollutions. Nos modes de vie, de production, de consommation ont changé. Au quotidien nous utilisons tous plus de composés complexes : médicaments, cosmétiques, produits détergents, solvants, plastiques, pesticides et micropolluants. Les molécules qui en découlent finissent toujours par rejoindre les nappes souterraines, les cours d'eau, le littoral, sans compter sur les pollutions accidentelles. Les micropolluants sont toxiques, à de très faibles concentrations, pour l'Homme et les milieux.

Et, avec le dérèglement climatique, les événements extrêmes se multiplient et entraînent des répercussions sur la qualité de l'eau : augmentation des températures et manques d'eau entraînant une concentration plus importante des polluants.

Axes de réflexion

- Faire de la préservation des capacités auto-épuratoires et de stockage des milieux une priorité
- Accompagner aux changements, promouvoir les alternatives et expérimenter
- Prendre en compte l'acceptabilité des milieux récepteur du fait des évolutions climatiques récentes
- Poursuivre la sensibilisation pour prévenir la dégradation des milieux et masses d'eau
- Rémunérer les pratiques vertueuses à leur juste valeur

ENJEU 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines



Quelles pistes d'action pour demain ?

2.7.4.1. Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes

2.7.4.2. Préserver et reconquérir la biodiversité estuarienne, côtière et marine

2.7.4.3. Poursuivre la réduction de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition

2.7.4.4. Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les rejets (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau

2.7.4.5. Aménager le littoral en prenant en compte le dérèglement climatique



Enjeu littoral

Enjeu 7 : littoral



La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Le littoral, composé de milieux naturels riches, divers mais fragiles, réceptionne les perturbations et pressions de la terre vers la mer. Il est aussi le lieu où s'exercent de nombreuses activités économiques (tourisme, baignade, loisir nautique, pêche, aquaculture, conchyliculture...), qui sont dépendantes de la bonne qualité des écosystèmes. Il est donc nécessaire d'agir à la source des dégradations pour maintenir les services de régulations des écosystèmes. La sobriété des usages est également un des leviers indispensables sur lequel s'appuyer. Les actions déjà mises en place sont à poursuivre et nécessiteront une adaptation des usages. Demain, comment concilier les activités terrestres et marines avec la préservation de la mer et de la biodiversité marine ?

Axes de réflexion

→ Promouvoir et sensibiliser sur les bonnes pratiques tous publics confondus pour préserver les milieux



Les questions générales

Le calendrier et le programme de travail vous paraissent-ils clairs ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Quel est l'avis global de votre assemblée sur le projet des enjeux du Sdage 2028-2033 ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous.

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Ne se prononce pas

Veillez saisir votre commentaire

CONSULTATION SUR LES ENJEUX INONDATION DU PGRI 2028-2033

Élaboration du plan de gestion des risques d'inondation du
bassin Loire-Bretagne 2028-2033

Questions importantes (enjeux), calendrier et
programme de travail pour la gestion des risques
d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à
2033

Version projet – consultation du public et des
assemblées - 2024

Octobre 2024

Table des matières

1. LES ENJEUX EN MATIERE D'INONDATION SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE : POURQUOI NOUS VOUS CONSULTONS ?	4
1.1. L'OBJET DE LA CONSULTATION	4
2. LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION EN FRANCE	6
2.1. LA DIRECTIVE « INONDATIONS », UNE AMBITION EUROPEENNE : AMELIORER LA GESTION DU RISQUE D'INONDATION	6
2.2. UNE ORGANISATION DE LA GESTION DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS	7
3. LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE	8
3.1. LE TERRITOIRE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE	8
3.2. L'ACTUEL PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE (PGRI)	9
3.3. DES STRATEGIES SPECIFIQUES SUR DES TERRITOIRES A RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION	10
3.4. DES DEMARCHES TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DU RISQUE D'INONDATION	11
4. PROGRAMME ET CALENDRIER DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU PGRI LOIRE-BRETAGNE	14
4.1. LES GRANDES ETAPES DE REVISION DU PGRI LOIRE-BRETAGNE	14
4.2. L'ARTICULATION AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET LA STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN	14
4.3. LE CALENDRIER DE TRAVAIL	15
4.4. LE PROGRAMME DE TRAVAIL	15
5. LES OBJECTIFS DU PGRI	17
5.1. LE PGRI : UNE DECLINAISON DE LA STRATEGIE NATIONALE	17
5.2. CE QUE DIT LE PGRI EN VIGUEUR	18
5.3. LES NOUVEAUX ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN COMPTE	20
6. LES QUESTIONS IMPORTANTES A SE POSER EN TERMES D'ENJEUX POUR DEMAIN	22
6.1. ENJEU N°1 : COMMENT S'ORGANISER LOCALEMENT POUR MIEUX GERER LES RISQUES D'INONDATION (MISE EN PLACE DE STRATEGIES LOCALES, REPARTITION DES ROLES, GESTION DES DIGUES, ...) ?	22
6.2. ENJEU N°2 - COMMENT MIEUX MAITRISE L'URBANISATION DANS LES DOCUMENTS ET DANS LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES (PPR), EN TENANT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	24
6.3. ENJEU N°3 : COMMENT AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PHENOMENES (IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EROSION DU TRAIT DE COTE, RUISSELLEMENT, REMONTEE DE NAPPE) ET DE LA VULNERABILITE AUX RISQUES D'INONDATION ?	26
6.4. ENJEU N°4 : COMMENT MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES D'INONDATION ?	27



LES PISTES D' ACTIONS DU PGRI 2028-2033

Comment accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, réduire le coût des dommages et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique ?

Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?

Enjeu n°2 - Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Pistes d'action envisagées pour le prochain plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Avez-vous des observations sur les pistes d'action proposées ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

Pistes d'action envisagées pour le prochain plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Souhaitez-vous proposer d'autres pistes d'action ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

Enjeu inondation

Enjeu : inondations



Inondation (PGRI)

Premier risque naturel en France, les inondations menacent des vies, des habitations, des emplois.

Sur le bassin Loire-Bretagne, plus de 2 millions d'habitants peuvent être touchés par des débordements de cours d'eau ou des submersions marines.

Ces phénomènes trouvent principalement leur origine dans les conditions météorologiques : fortes pluies pour le ruissellement et les crues, houle importante avec un niveau marin élevé pour les submersions marines. L'état des sols (gelés, très secs ou saturés en eau) peut aggraver les phénomènes.

Face à ce risque, une stratégie est adoptée par l'État et les collectivités territoriales pour améliorer la sécurité des populations et réduire la vulnérabilité des territoires.

Dans le contexte du changement climatique, outre l'amélioration des connaissances, les premiers leviers d'actions reposent sur l'aménagement du territoire, le développement d'une culture du risque et l'organisation à l'échelon local de tous les acteurs.

➔ **En savoir plus** : <https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>

Axes de réflexion

Inondation fluvial/submersion marine/remontée de nappes

- Aménager en faveur de l'infiltration de l'eau (aménagements visant à : désimperméabiliser, au ralentissement des écoulements, promouvoir les plantations et la préservation des milieux)
- Développer la culture du risque

Consulter le document en ligne pour prendre connaissance des enjeux détaillés

https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/qi_enjeux_bassin_pgri_vf.pdf

LES ENJEUX DU PGRI 2028-2033

La liste des territoires à risque important d'inondation

Avez-vous des observations sur la liste des territoires à risque important d'inondation ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

Le SAGE Bas-Léon ne fait pas partie des territoires à risque important d'inondation

Observations supplémentaires

Souhaitez-vous faire d'autres observations ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

Quel est l'avis global de votre assemblée sur le plan de gestion des risques inondation 2028-2033 ?

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Ne se prononce pas

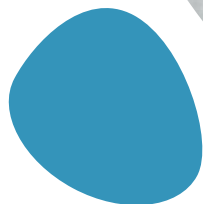
Le calendrier et le programme de travail vous paraissent-ils clairs ?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Évaluation préliminaire des risques d'inondation

Avez-vous des observations sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation ?

- Oui : lesquelles ?
- Non



Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne





Contexte

Documents-Données

Contexte

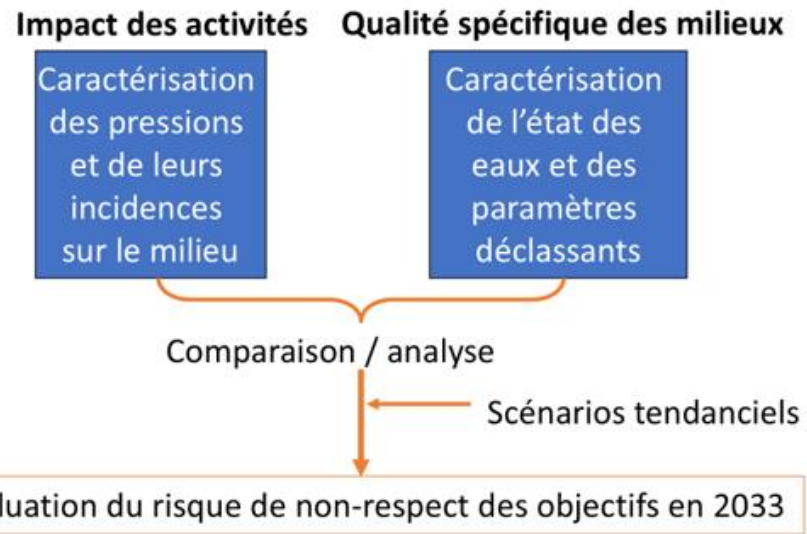
- Etat des lieux → déterminer l'état des masses d'eau/pressions
- **Travail technique qui ne fait pas l'objet d'une consultation du public**
- **Bassin Loire-Bretagne : étape de co-construction de décembre 2024 au 15 mars 2025**
- Démarrage de la concertation via des webinaires avec présentation des méthodes (2 au 4 décembre) - > **replay disponibles**
- Recueil des avis via Cyclope

Données mises à disposition :

- Fichiers de données **états des ME/pressions/risques** pour toutes les ME, les avis émis sur l'état des lieux 2019, les priorités d'analyses du secrétariat technique local (STL), la matrice des rejets et la liste des référents des STL
- Les présentations des webinaires + lien vidéos
- Outil « Cyclope » -> accéder aux données + émettre les avis sur les propositions de diagnostic: [Accueil - Cyclope - Les Agences de l'eau \(lesagencesdeleau.fr\)](https://www.lesagencesdeleau.fr)



Mécanisme général de l'état des lieux



Est-ce que le milieu aquatique est capable de supporter l'impact de l'activité anthropique sur un bassin versant considéré ?

- Il ne s'agit pas de faire la liste de tous les points « noirs » du bassin Loire-Bretagne.
- Il s'agit d'identifier **ceux** qui sont **responsables de la dégradation** du milieu à une échelle donnée.



CYCLOPE : outil de planification de la Directive Cadre sur l'Eau

Outil mis en place par les AELB pour préparer l'élaboration des données du 4^{ème} cycle de gestion de la DCE pour la période 2028-2033, puis les mettre à disposition du public :

- **Permet aux services des AELB et de l'Etat, ainsi qu'aux acteurs de l'eau de consulter et de donner un avis sur les versions projets** aux différentes étapes d'élaboration du SDAGE/programme de mesures (PDM)
- **Permet aux acteurs de consulter les données officielles de la planification DCE**

Les données présentées pour chaque ME concernent le 3^{ème} cycle DCE en cours (2022-2027) et le 4^{ème} cycle DCE à venir (2028-2033), pour:

- l'évaluation de l'état des ME ;
- l'évaluation des pressions qui s'opposent à l'atteinte (ou au maintien) du BE des ME ;
- la définition des mesures nécessaires pour réduire l'impact des pressions à l'origine d'un risque de non atteinte du BE ou des objectifs des zones protégées ;
- la définition des objectifs d'état affectés à chaque masse d'eau à l'échéance du cycle.

EXTRACTION OUTIL CYCLOPE

Code de la Masse d'eau	Libellé Masse d'eau	Catégorie	Nature de la masse d'eau	Longueur de la masse d'eau	Superficie de la masse d'eau	Superficie du bassin
FRGC12	Leon - Tregor (large)	EAUX_COTIERES	MEN	0	435	567
FRGC13	Les Abers (large)	EAUX_COTIERES	MEN	0	186	311
FRGG001	Bassin versant du Léon	EAUX_SOUTERRAINES	MEN	0	1311	0
FRGR0059	LA FLECHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	38	0	82
FRGR0060	LE QUILLIMADEC ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-MEEN JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	45	0	80
FRGR0061	L'ABER BENOIT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	COURS_D_EAU	MEN	67	0	76
FRGR0062	L'ABER-VRAC'H ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	COURS_D_EAU	MEN	86	0	97
FRGR0063	L'ABER-ILDUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	81	0	117
FRGR0064	LE KERMORVAN DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEFM	7	0	12
FRGR1445	LE KOUER ER FROUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	15	0	15
FRGR1446	LE RUISSEAU DE LANDUNVEZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	19	0	16
FRGR1449	LE RUISSEAU DU PLOUDALMEZEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	COURS_D_EAU	MEN	22	0	23
FRGR1457	LE RUISSEAU DE PLOUVIEN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	COURS_D_EAU	MEN	54	0	56
FRGR1458	LE RUISSEAU DE TREGLOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	COURS_D_EAU	MEN	17	0	15
FRGR1459	LE RUISSEAU DE PLOUGUIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	COURS_D_EAU	MEN	59	0	51
FRGT08	L'Aber Wrac'h	EAUX_DE_TRANSITION	MEN	0	7	47
FRGT09	L'Aber Benoit	EAUX_DE_TRANSITION	MEN	0	5	39

17 masses d'eau :

- 12 ME cours d'eau
- 2 ME de transition
 - 2 ME côtières
- 1 ME souterraines



SDAGE-PDM et Objectifs d'état des masses d'eau de surface

Qu'est ce qu'une substance ubiquiste ?

Les ubiquistes sont des substances à **caractère persistant, bioaccumulables** et sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. **Elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs.**

Il s'agit des :

- diphenyléthers bromés
- du mercure et ses composés
- des HAP
- des composés du tributylétain
- du PFOS
- des dioxines - du HBCDD
- de l'heptachlore

DÉFINITION

Les composés ubiquistes sont des composés chimiques dont les sources sont multiples. Ils participent à l'évaluation de l'état des eaux selon les règles de la Directive cadre sur l'eau, mais il est difficile de maîtriser leurs sources qui peuvent être héritées du passé.

Soumis à avis : ME cours d'eau

→ Évaluation du risque de non respect des objectifs en 2033

**!/ \ 1 paramètre déclassant
= déclassement de la ME**

ABER-ILDUT	Etat ou potentiel écologique		Moyen
	Etat biologique		Moyen
		Diatomées	Bon
		Invertébrés multi-métrique	Moyen
		Poissons	Bon
	Etat physico-chimique		Moyen
		Nutriments	Moyen
		Oxygène dissous	Très bon
		Saturation oxygène	Bon
		Température	Très bon
		Acidification	Très bon
		Phosphore total	Moyen
		Phosphates	Bon
		Nitrites	Bon
		Nitrates	Bon
		Demande biochimique en oxygène	Très bon
		Ammonium	Bon
	Etat polluants spécifiques		Bon
	Etat chimique avec ubiquistes		Bon
	Etat chimique sans ubiquistes		Bon
KERMORVAN	Etat ou potentiel écologique		Moyen
		Etat biologique	Moyen
		Poissons	Moyen
KOUER ER FROUT	Etat ou potentiel écologique		Médiocre
	Etat chimique avec ubiquistes		Bon
	Etat chimique sans ubiquistes		Bon



Soumis à avis :

ME cours d'eau

Libellé Masse d'eau	Sous-concept niveau 1	Sous-concept niveau 2	Sous-concept niveau 3	Valeur Sous-concept
RU LANDUNVEZ	Etat ou potentiel écologique			Moyen
		Etat biologique		Moyen
			Invertébrés multi-métrique	Bon
			Poissons	Moyen
		Etat physico-chimique		Mauvais
			Nutriments	Moyen
			Oxygène dissous	Bon
			Saturation oxygène	Bon
			Température	Très bon
			Acidification	Très bon
			Phosphore total	Moyen
			Phosphates	Moyen
			Nitrites	Très bon
			Nitrates	Bon
			Carbone organique dissous	Mauvais
			Demande biochimique en o	Très bon
			Ammonium	Bon
			Etat polluants spécifiques	Bon
		Etat chimique avec ubiquistes		Mauvais
		Etat chimique sans ubiquistes		Bon
RU PLOUDALMEZEAU	Etat ou potentiel écologique			Moyen
	Etat chimique avec ubiquistes			Bon
	Etat chimique sans ubiquistes			Bon

Soumis à avis : ME cours d'eau

Libellé Masse d'eau	Sous-concept niveau 1	Sous-concept niveau 2	Sous-concept niveau 3	Valeur Sous-concept	
RU PLOUVIEN	Etat ou potentiel écologique			Moyen	
	Etat physico-chimique			Moyen	
				Nutriments	Moyen
				Oxygène dissous	Très bon
				Saturation oxygène	Bon
				Température	Très bon
				Acidification	Très bon
				Phosphore total	Moyen
				Phosphates	Moyen
				Nitrites	Bon
				Nitrates	Bon
				Carbone organique dissous	Moyen
				Demande biochimique en oxygène	Bon
			Ammonium	Bon	
RU TREGLONOU	Etat ou potentiel écologique			Moyen	
		Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	
RU PLOUGUIN	Etat ou potentiel écologique			Moyen	
	Etat biologique			Moyen	
				Invertébrés multi-métrique	Bon
				Poissons	Moyen
	Etat physico-chimique			Bon	
				Oxygène dissous	Très bon
				Saturation oxygène	Bon
				Température	Très bon
				Acidification	Très bon
	Etat polluants spécifiques			Bon	
	Etat chimique avec ubiquistes			Mauvais	
Etat chimique sans ubiquistes			Bon		

Soumis à avis : ME cours d'eau

ABER BENOIT	Etat ou potentiel écologique		Bon
	Etat biologique		Bon
		Diatomées	Bon
		Invertébrés multi-métrique	Très bon
		Poissons	Bon
	Etat physico-chimique		Bon
		Nutriments	Bon
		Oxygène dissous	Très bon
		Saturation oxygène	Bon
		Température	Très bon
		Acidification	Très bon
		Phosphore total	Bon
		Phosphates	Bon
		Nitrites	Très bon
		Nitrates	Bon
		Demande biochimique en o	Très bon
		Ammonium	Bon
	Etat polluants spécifiques		Bon
	Etat chimique avec ubiquistes		Mauvais
	Etat chimique sans ubiquistes		Bon
ABER-VRAC'H	Etat ou potentiel écologique		Moyen
	Etat physico-chimique		Bon
		Nutriments	Bon
		Oxygène dissous	Très bon
		Saturation oxygène	Bon
		Température	Très bon
		Acidification	Très bon
		Phosphore total	Bon
		Phosphates	Bon
		Nitrites	Très bon
		Nitrates	Bon
		Demande biochimique en o	Très bon
		Ammonium	Bon
	Etat polluants spécifiques		Bon
	Etat chimique avec ubiquistes		Mauvais
	Etat chimique sans ubiquistes		Mauvais

Soumis à avis : ME cours d'eau

FLECHE	Etat ou potentiel écologique	Moyen
	Etat biologique	Bon
		Diatomées Bon
		Invertébrés multi-métrique Bon
	Etat physico-chimique	Moyen
		Nutriments Moyen
		Oxygène dissous Très bon
		Saturation oxygène Bon
		Température Très bon
		Acidification Très bon
		Phosphore total Moyen
		Phosphates Bon
		Nitrites Bon
		Nitrates Bon
		Carbone organique dissous Moyen
		Demande biochimique en O ₂ Très bon
		Ammonium Bon
QUILLIMADEC	Etat ou potentiel écologique	Moyen
	Etat physico-chimique	Moyen
		Nutriments Moyen
		Oxygène dissous Très bon
		Saturation oxygène Bon
		Température Très bon
		Acidification Très bon
		Phosphore total Moyen
		Phosphates Bon
		Nitrites Bon
		Nitrates Bon
		Demande biochimique en O ₂ Très bon
		Ammonium Bon
	Etat polluants spécifiques	Bon
	Etat chimique avec ubiquistes	Bon
	Etat chimique sans ubiquistes	Bon



Soumis à avis

ME de transition

Libellé Masse d'eau	Sous-concept niveau 1	Sous-concept niveau 2	Sous-concept niveau 3	Valeur Sous-concept
Aber Wrac'h	Etat ou potentiel écologique			Moyen
		Etat biologique	Poissons	Moyen
			Phytoplancton	Très bon
			Bloom de macroalgues	Bon
			Macroalgues intertidales	Bon
		Etat hydromorphologique		Médiocre
		Etat chimique avec ubiquistes		Mauvais
		Etat chimique sans ubiquistes		Bon
Aber Benoit	Etat ou potentiel écologique			Bon
		Etat biologique	Poissons	Bon
			Bloom de macroalgues	Bon
		Etat hydromorphologique		Médiocre
		Etat chimique avec ubiquistes		Mauvais
		Etat chimique sans ubiquistes		Bon



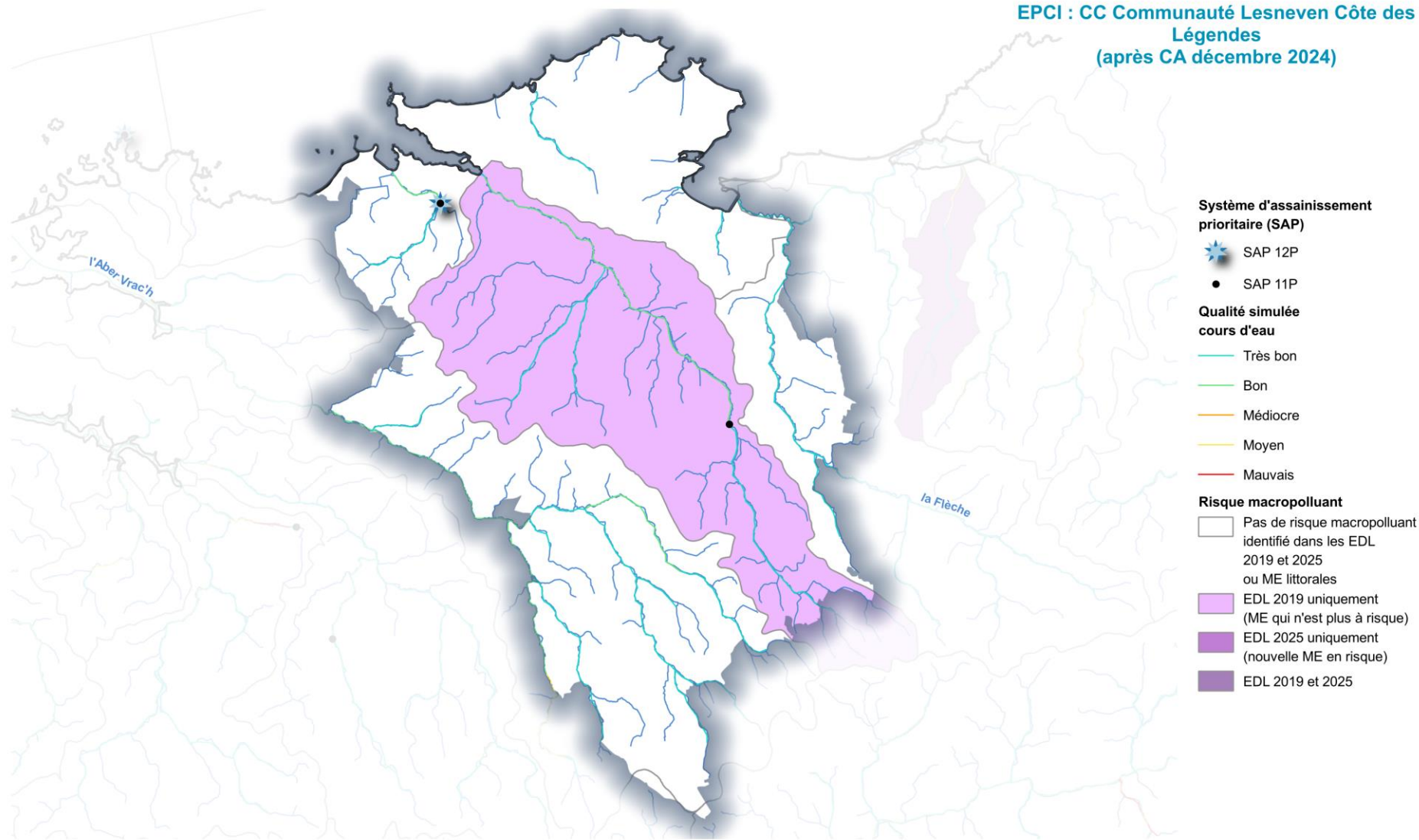
Soumis à avis

ME littorales et ME souterraine

Libellé Masse d'eau	Sous-concept niveau 1	Sous-concept niveau 2	Sous-concept niveau 3	Valeur Sous-concept
Leon - Tregor (large)	Etat ou potentiel écologique			Moyen
		Etat biologique	Phytoplancton	Très bon
			Bloom de macroalgues	Moyen
		Etat hydromorphologique		Médiocre
Abers (large)	Etat ou potentiel écologique			Très bon
		Etat biologique	Invertébrés Benthiques	Très bon
			Phytoplancton	Très bon
			Angiospermes	Très bon
			Bloom de macroalgues	Très bon
			Macroalgues subtidales	Très bon
			Macroalgues intertidales	Très bon
		Etat hydromorphologique		Médiocre
ME Sout.	Etat chimique			Médiocre
	Etat chimique	Nitrates		Médiocre
	Etat chimique	Pesticides		Médiocre
	Etat quantitatif			Bon

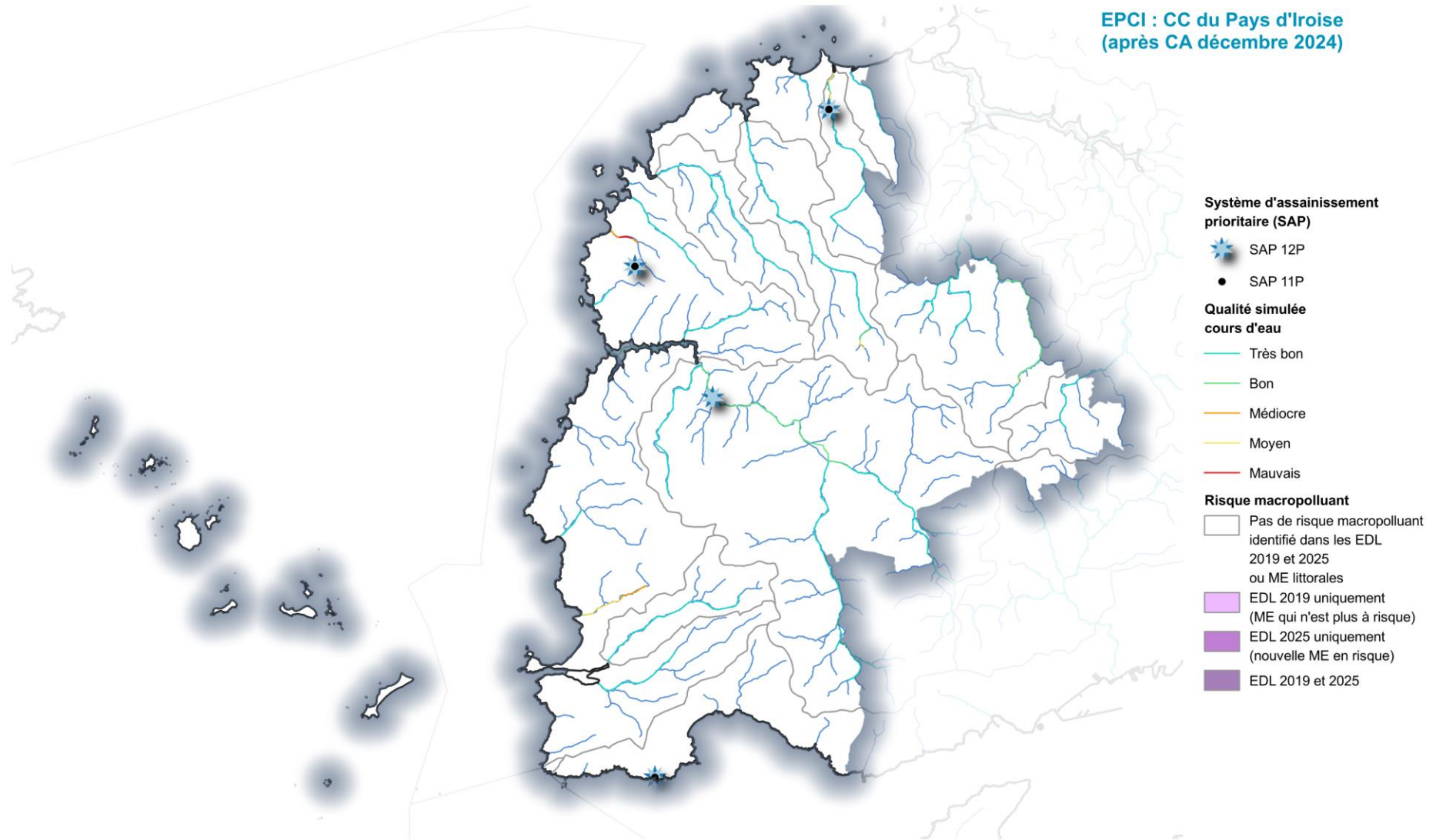
SAP des 11e et 12 programmes

EPCI : CC Communauté Lesneven Côte des
Légendes
(après CA décembre 2024)



SAP des 11e et 12 programmes

EPCI : CC du Pays d'Iroise
(après CA décembre 2024)





Autres sujets

Projet Eolien Plouvien

> Démantèlement - Renouvellement

Concertation
préalable du 29
mai au 12 juin
2024

- **Concertation préalable projet de nouveau parc éolien de Plouvien → 8 éoliennes de 99 mètres remplacées par 3 + grandes**
- Propriétaires : Ventient Energy/Q Energy France
- Décision du Conseil d'État de décembre 2023 suite à **l'annulation du permis de construire** par la cour administrative d'appel de Nantes 1 an plus tôt
- 6 des 8 éoliennes sont à l'arrêt depuis 07/2023

OBJECTIFS :

- **Régulariser administrativement** de l'utilisation des éoliennes 1 et 2
- **Renouvellement du parc** (démontage prévu en 2026 + construction de 3 nouvelles machines + grandes : 125 m (bout de pales) contre 99 m pour une puissance unitaire de 2/3 MW)
- **Dépôt de permis en juillet - Volonté d'aboutir en 2028**

31/05/2024 09:57

Le Telegramme

Plouvien

On en sait plus sur le projet de nouveau parc éolien



DES QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES PAR LE PUBLIC, MERCREDI, À FLORENT BOISNAULT. ELLES SERONT INSCRITES DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE.

Ça y est : depuis ce mercredi, la concertation préalable au sujet du projet de nouveau parc éolien de Plouvien est lancée. Les huit éoliennes de 99 mètres devraient être remplacées par trois machines. plus

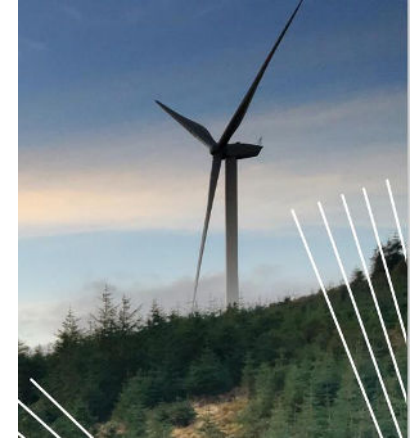
= > Sollicitation QENERGY



Parc éolien Plouvien



qenergy



Propriétaire du parc : NADARA

Société en charge du projet : QENERGY (contact : Thomas De Sordi)

- Dossier en cours d'instruction : l'administration a demandé de retirer des études tout ce qui est lié au démantèlement de certaines éoliennes.
- Elaboration d'un dossier de démantèlement en cours pour réactualiser l'étude d'impact (nature des impacts, mesures, étendue seront modifiées)
- QENERGY est favorable à une présentation du dossier en CLE lorsque qu'il aura été retravaillé (demande de la DREAL)

- **Planning de démantèlement des éoliennes T3 à T8 : à compter de fin août 2025**
- **Préparation du chantier en cours : défrichage à prévoir en amont**



Projet Eolien de Plouvien

A) État des lieux du parc éolien

	Parc éolien existant	Parc éolien prévisionnel
Situation	Commune de Plouvien	
	8 éoliennes sur des zones humides répertoriées par le SAGE depuis 2014	Raccordement d'une seule éolienne sur une zone humide
	Proche d'une Zone Spéciale de Conservation d'un Site Natura 2000 (« Aber Benoit, Aber Wrac'h – FR5300017). Proche d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'un Site Natura 2000 « Oiseaux » (« Iles de Trévors – FR5310054)	
	Seules 2 éoliennes respectent la distance de 500m des habitations	Respect des 500m minimum de distance des habitations (C.env., art. 515-44)
Caractéristiques des éoliennes	Nombre : 8 éoliennes Hauteur totale : 99 m Mise en service : 2007	Nombre : 3 éoliennes Hauteur totale : 125 m Dimension des pales : 40 m Puissance totale : 6-9 MW

Localisation des éoliennes sur la commune de Plouvien, des zones humides effectives et potentielles



Syndicat des Eaux du Bas-Léon- Mai 2024

Sources : DREAL Bretagne ; Forum des Marais Atlantiques, 2024 ; AGRO-TRANSFERT Bretagne, 2008

0 250 500 m



Scenario de remplacement des éoliennes

Scénario B – Variante 2



Caractéristiques potentielles :

- Nombre d'éoliennes : **3 (-5)**
- Hauteur totale : **125m +25%**
- Dimension des pales : **40m +30%**
- Puissance unitaire : **2 - 3 MW +54 - 130%**
- Puissance totale : **6 - 9 MW <0%**

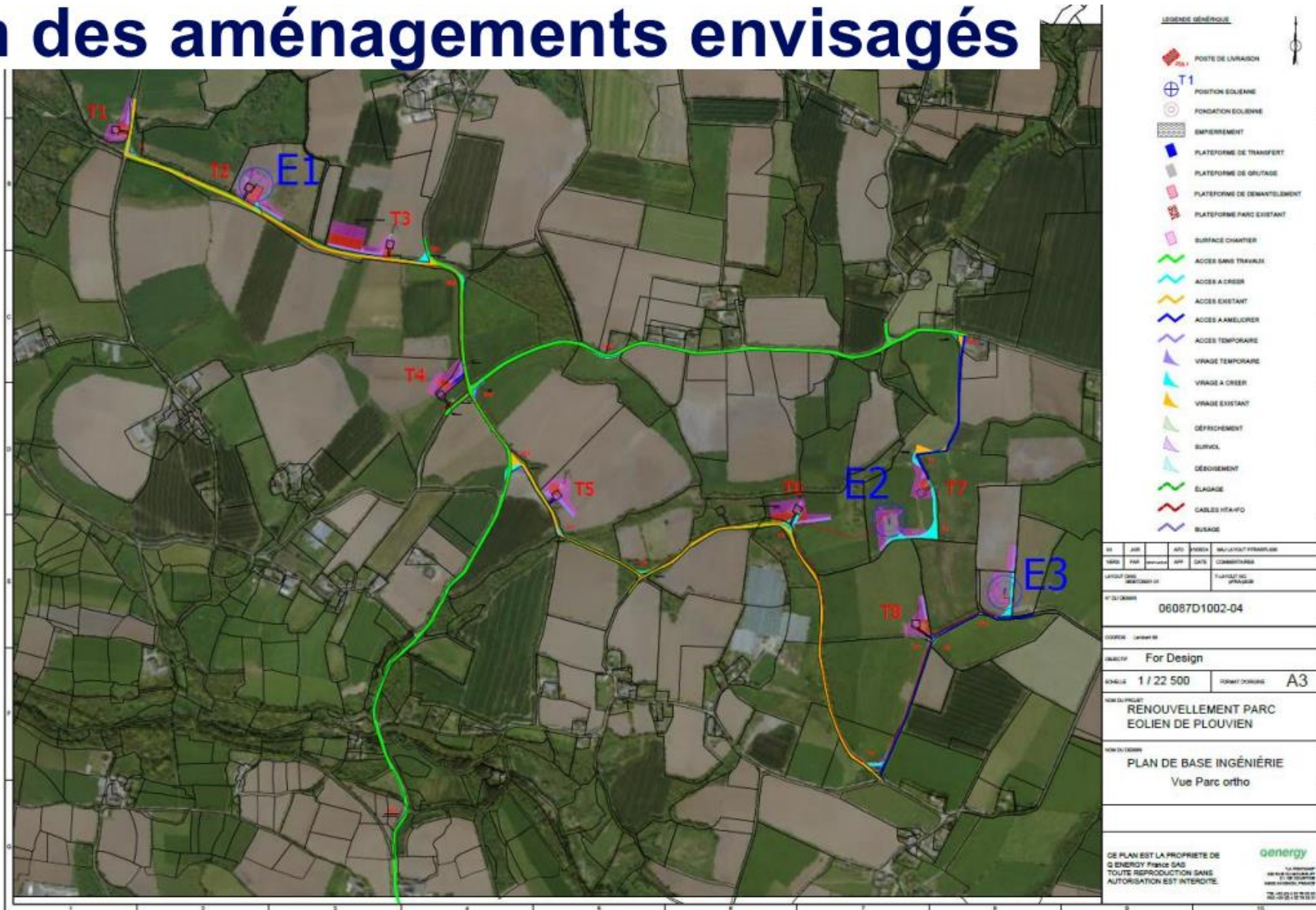
Poche Ouest : 1 éolienne – T2 devient E1 avec un léger décalage

Poche Est : 2 éoliennes – Nouveaux emplacements pour respecter les 500m aux habitations

Nous retenons la variante 2 pour des raisons d'éloignement de haies, d'évitement de zones humides et d'évitement de contraintes techniques (réseau hertzien et turbulences intra parc notamment).

20

Plan des aménagements envisagés



Diagnostic des pressions

Captage de Troménéec Landéda



**Captage de Troménéec
Landéda**

Diagnostic Territorial des Pressions polluantes

&

Plan d'action concerté



17 décembre 2024

Diagnostic des pressions Troménéec Landéda

Introduction.....	4
1 Le DTPEA du captage de Troménéec – Landéda.....	6
1.1 Introduction.....	6
1.2 Méthodologie du diagnostic	7
1.3 Caractéristiques de l'aire d'alimentation de captage	8
1.3.1 Situation administrative	8
1.3.2 Situation technique	8
1.3.3 Qualité de l'eau brute.....	9
1.3.4 Dimension et localisation de l'aire d'alimentation de captage.....	11
1.3.5 Eléments de paysage.....	11
1.3.6 Contexte réglementaire agricole.....	13
1.3.7 Exploitations agricoles.....	15
1.3.7.1 Pression azotée des exploitations en 2020	19
1.3.7.2 Rotations culturales pratiquées	20
1.3.7.3 Assolement	21
1.3.7.4 Suivi agronomique nitrates	22
1.3.7.5 Suivi agronomique phytosanitaire	25
1.3.7.6 Diagnostic des parcelles à risque de transfert des phytosanitaires (DPR2)	26
2 Diagnostic des pressions non agricoles.....	27
3 Plan d'actions non agricoles	29
4 Plan d'actions agricoles	30
4.1 Propositions sur le thème « Nitrates ».....	30
4.2 Propositions sur le thème « Phytosanitaires ».....	32
4.3 Propositions sur les paramètres Nitrates et Phytosanitaires.....	33
4.4 Les actions foncières	34
4.4.1 Droit de préemption.....	34
4.4.2 Echanges fonciers	35
4.5 Simulation de l'impact de différents scénarii sur la qualité de l'eau brute	36
4.6 Choix des actions.....	42
4.6.1 Accompagnement technique et financier sur les deux paramètres Nitrates et Phytosanitaires.....	42
4.6.1.1 Actions spécifiques retenues pour le PPC de Troménéec.....	42
4.6.1.1.1 Substitution des cultures annuelles par de l'herbe (Action 1).....	42
4.6.1.1.2 Echanges fonciers (Action 7)	42
4.6.1.2 Actions mutualisées à l'échelle du SAGE du Bas-Léon.....	43
4.6.1.2.1 Les MAEC Système (Actions 8 et 9).....	43
4.6.1.2.2 La MAEC « Création de prairie » (Action 10).....	43
4.6.1.2.3 L'implantation de haies et de talus via le programme Breizh Bocage (Action 11)	43
4.6.2 Accompagnement technique et financier sur le paramètre Nitrates	44
4.6.3 Accompagnement technique et financier sur le paramètre Phytosanitaires	44
4.6.3.1 Actions spécifiques retenues pour le PPC de Troménéec : Accompagnement financier au désherbage mécanique (Action 4)	44
4.6.3.2 Actions mutualisées à l'échelle du SAGE du Bas-Léon	44
4.7 Animation du plan d'actions	44
4.8 Suivi- évaluation du plan d'action	45
4.9 Fiches action.....	48
5 Annexes	63
5.1 Annexe 1 – Avis de l'ANSES	64
5.2 Annexe 2 – Exemple fiche suivi azote	68
5.3 Annexe 3 – Recommandations SYNGENTA	69
5.4 Annexe 4 – Etat des lieux des assainissements individuels.....	71
5.5 Annexe 5 – Exemple fiche suivi azote	72
5.6 Annexe 6 – Stratégie régionale captages prioritaires	73
5.7 Annexe 7 – Liste de présence	78
5.8 Annexe 8 – Flyer communication Eau potable.....	79
5.9 Annexe 9 – Arbre d'analyse des parcelles à risque de transfert.....	82
5.10 Annexe 10 – Grille protection aval.....	83
5.11 Annexe 11 – Relevé terrain DPR2.....	84
5.12 Annexe 12 - DPR2 initial – janvier 2023	86
5.13 Annexe 13 - DPR Final – février 2023	87
5.14 Annexe 14 – Extrait du registre des délibérations du Conseil de communauté du 27/06/2024.....	88

Diagnostic des pressions Troménec Landéda

 COMMUNAUTE DE COMMUNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE	Délibération
	Séance du 6 février 2025	N°4dbc060225

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le jeudi 6 février 2025, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 31 janvier 2025

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Philippe LE POLLES, Martial CLAVIER, Bernard GIBERGUES, Hervé OLDANI, Gwendal LE COQ, Roger TALARMAN, Andrew LINCOLN, Monique LOAEC, Guy TALOC, Nadège HAVET

EXCUSES : Marie Annick CREACHCADEC, Christine CHEVALIER,

Captage prioritaire de Troménec à LANDEDA – Validation du diagnostic multi-pression et du plan d'actions

La stratégie régionale de mise en œuvre de la politique « captages prioritaires » de la Région Bretagne, fixe la pérennité de l'accès à l'eau potable comme l'un des axes centraux de la politique de l'eau. Le captage de Troménec à Landéda a été classé prioritaire. Dans ce cadre, il est attendu du Pays des Abers qu'il propose un diagnostic multi-pressions et un plan d'actions au Préfet du Finistère afin d'améliorer et de maintenir la qualité de l'eau de ce captage.

Ce diagnostic et ce plan d'actions ont été réalisés par le Syndicat des eaux du Bas-Léon, en concertation avec les acteurs concernés. La mise en œuvre des actions se fera conjointement entre le SEBL et les pôles « environnement et travaux » et « eau et assainissement » du Pays des Abers.

Le plan d'actions proposé se décline en 5 axes :

- **Nitrates et produit phytosanitaires**
 - Accompagnement financier à la substitution des cultures annuelles par de l'herbe
 - Accompagnement technique à la réalisation d'échanges fonciers
 - Accompagnement à l'engagement en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
 - Implantation de haies et de talus sur les parcelles
- **Nitrates**
 - Accompagnement technique à la gestion de la fertilisation et du pâturage
- **Phytosanitaires**
 - Accompagnement financier et technique sur le désherbage mécanique
 - Animation d'un groupe d'échange de pratiques sur la protection des cultures
- **Assainissement non collectif**
 - Contrôle des installations
 - Suivi des ventes
- **Assainissement collectif**
 - Contrôle des branchements et collecteurs
 - Suivi des ventes

- Contrôle du réseau d'assainissement collectif

Les modalités des différents points de ce plan d'actions seront ou ont déjà été validées dans les instances qui leurs sont dédiées. Il convient cependant de valider ces documents dans leur ensemble.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le diagnostic et le plan d'actions du captage de Troménec et d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à Plabennec le 10 février 2025,

Le Président,

Monsieur Jean François TREGUER





GAEC SIMON Plouguerneau

Demande de Sylvain HUCHETTE :

- La CLE a-t-elle été interrogée pour donner son avis sur le dossier d'extension ?
- Enjeux : déplacement d'un forage, creusement d'un **nouveau forage plus profond** ? utilisation accrue des eaux de forage pour le nettoyage des nouvelles installations de l'élevage ? Est-ce que ces forages posent questions au regard de la problématique du **risque de salinisation des eaux de la nappe** dans une zone à proximité des captages de la CCPA ?

Dossier GAEC SIMON à PLOUGUERNEAU consultable sur le site internet de la préfecture du Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Consultations-du-public-elevages/GAEC-SIMON-PLOUGUERNEAU>



Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Rubriques n° 2101.2.b et 2102-1

Atelier porcin (enregistrement)

GAEC SIMON
204 Kerdelan
29 880 PLOUGUERNEAU

Site de Kerdelan

Objet de la demande :

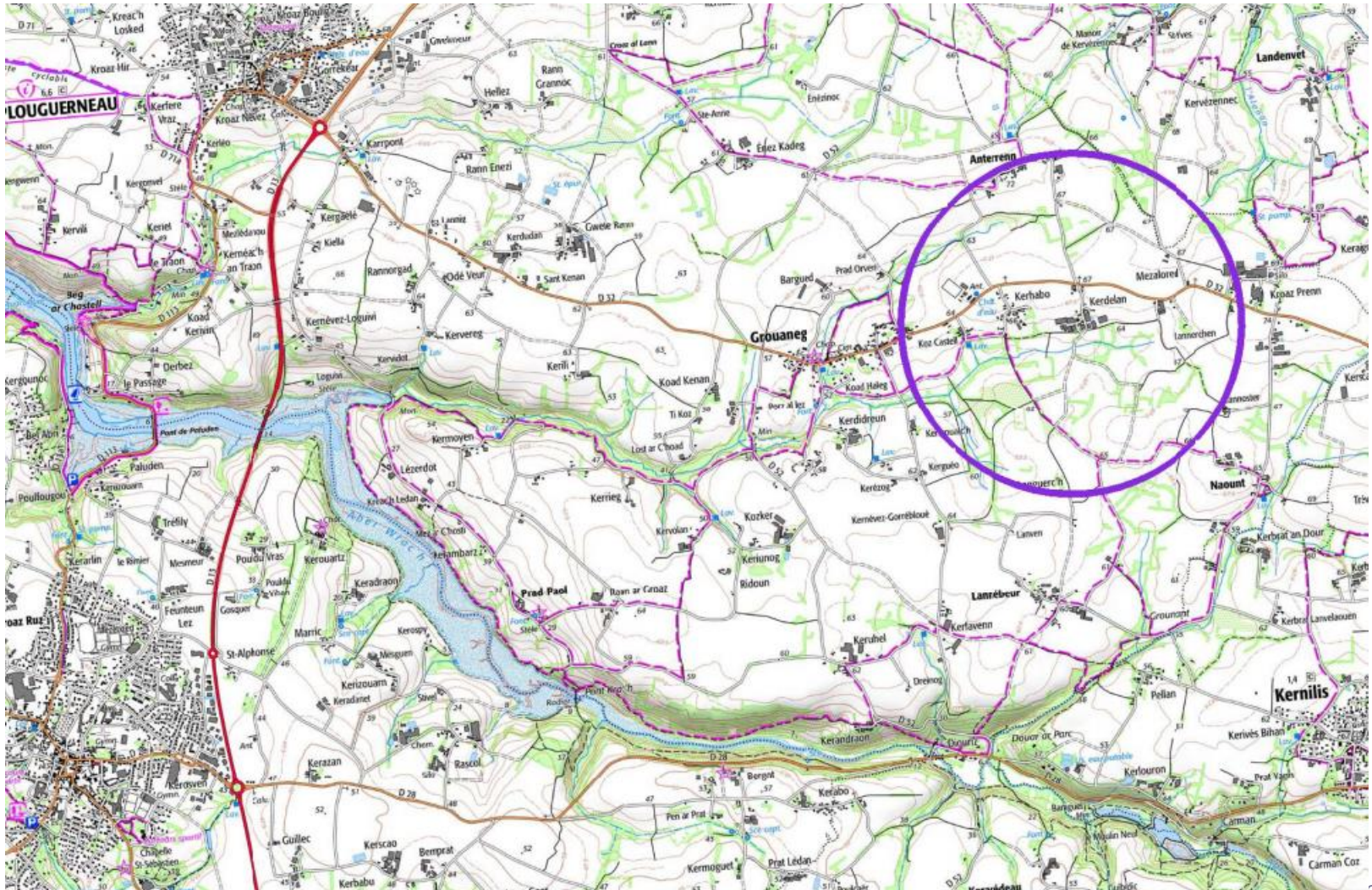
- Extension de l'élevage porcin
- Mise à jour du plan d'épandage du GAEC

Effectifs projetés :

- 300 reproducteurs, 450 porcelets en post sevrage et 56 cochettes non saillies soit 1 046 animaux équivalents.

GAEC SIMON Plouguerneau

Localisation





Projet d'élevage Plouguerneau



→ GAEC SIMON - Elevage porcin de Kerdelan (proximité du Grouanec)

Demande d'extension de l'élevage porcin (Evel'Up)

Consultation démarrée le 24 octobre/22 novembre => enquête publique

- Projet global de restructuration de l'atelier porc
- Le GAEC exploite actuellement un élevage laitier de 170 VL + suite (effectifs non modifiés)
- Site spécialisé en naissage (300 truies) + site de Koas-Paol à Plouvien (post-sevreur engraisseur de 210 porcelets + 992 porcs charcutiers)
- Reprise du site de Prat-Yan Kernilis (autorisation 110 reproducteurs, 360 porcelets et 587 porc en engraissement) transformé en atelier engraisseur de 180 porcelets et 440 porcs charcutiers = 2 122 cochons sur trois sites : dossier installation classée déposé en //
- Projet d'acquisition d'un 4^{ème} site (pour aboutir à un élevage naisseur-engraisseur cohérent)
- Demande de permis de construire déposée pour extension du naissage de l'atelier porc
- Construction d'une fosse de stockage de lisier de bovins couverte + 1 fumière + 1 local de cogénération couverture « nénufar » avec récupération du biométhane (produire chaleur/électricité) + création d'un forage
- Méthanisation passive (biogaz) : fosse à lisier couverte par le système Nénufar dans le but de récupérer les gaz du lisier pour faire fonctionner une cogénération

- **MAJ du plan d'épandage achevée au 21 novembre de 232 à 272 hectares**
 - plan d'épandage commun à l'ensemble des sites du GAEC (178 ha de terre en propre + mise à disposition déjà existante (Kerlouan) sous forme de fumier de bovin)
 - afin de respecter les seuils réglementaires et l'équilibre de la fertilisation 1858 m3 de lisier de porcs seront traités au GIE ACOR
 - épandages prévus sur le BV AV Quilimadec



Eau

→ La seule ressource naturelle qui pourrait être impactée par le projet est l'eau



EAU

- Consommation + 25 % : création du nouveau forage (essai de pompage afin de garantir l'adéquation avec la ressource **(diapositive suivante)**)
- Alimentation Forage + réseau public

ZONE HUMIDE

- 1 ZH est située à 52 m du projet de forage. Celui-ci, par une cimentation en tête de 20 m au lieu des 10 réglementaires = pas d'impact sur la pérennité de la ZH

EAUX PLUVIALES

- Recueil par gouttières/chenaux (aérien) ou aires bétonnées/stabilisées (superficiel) ou infiltration au droit du bâtiment sans gouttières → séparation au max. eaux de gouttières de celles récoltées sur les aires bétonnées pouvant être souillées par des jus d'ensilage (canalisation/enterré)

Eaux dirigées vers :

- Le ruisseau le plus proche si aucun risque de mélange avec des eaux souillées
 - noue d'infiltration avec possibilité de débordement vers le fossé/milieu naturel (gouttières étable, porcheries existantes + aire stabilisée près de silos d'ensilage S2 et S3)
 - noue d'infiltration pour les eaux recueillies sur l'aire stabilisée près du silo d'ensilage S1
- **Séparation des eaux pluviales limitant l'impact potentiel tant au niveau qualitatif que quantitatif**



Focus forage



- Elevage actuellement approvisionné en eau par **1 forage qui sera abandonné** → remise en état afin de protéger la ressource en eau
- **1 nouveau forage** se situant à plus de 35 m de l'élevage sera créé : demande réglementaire en juillet 2024 (essais de pompage à réaliser pour vérifier l'adéquation entre ressource/besoin)
- Le pompage assurera les besoins en eau de l'exploitation destinés : abreuvement/nettoyage des locaux + **appoint réseau public** séparé du réseau de l'élevage par un clapet antiretour/vanne de disconnection

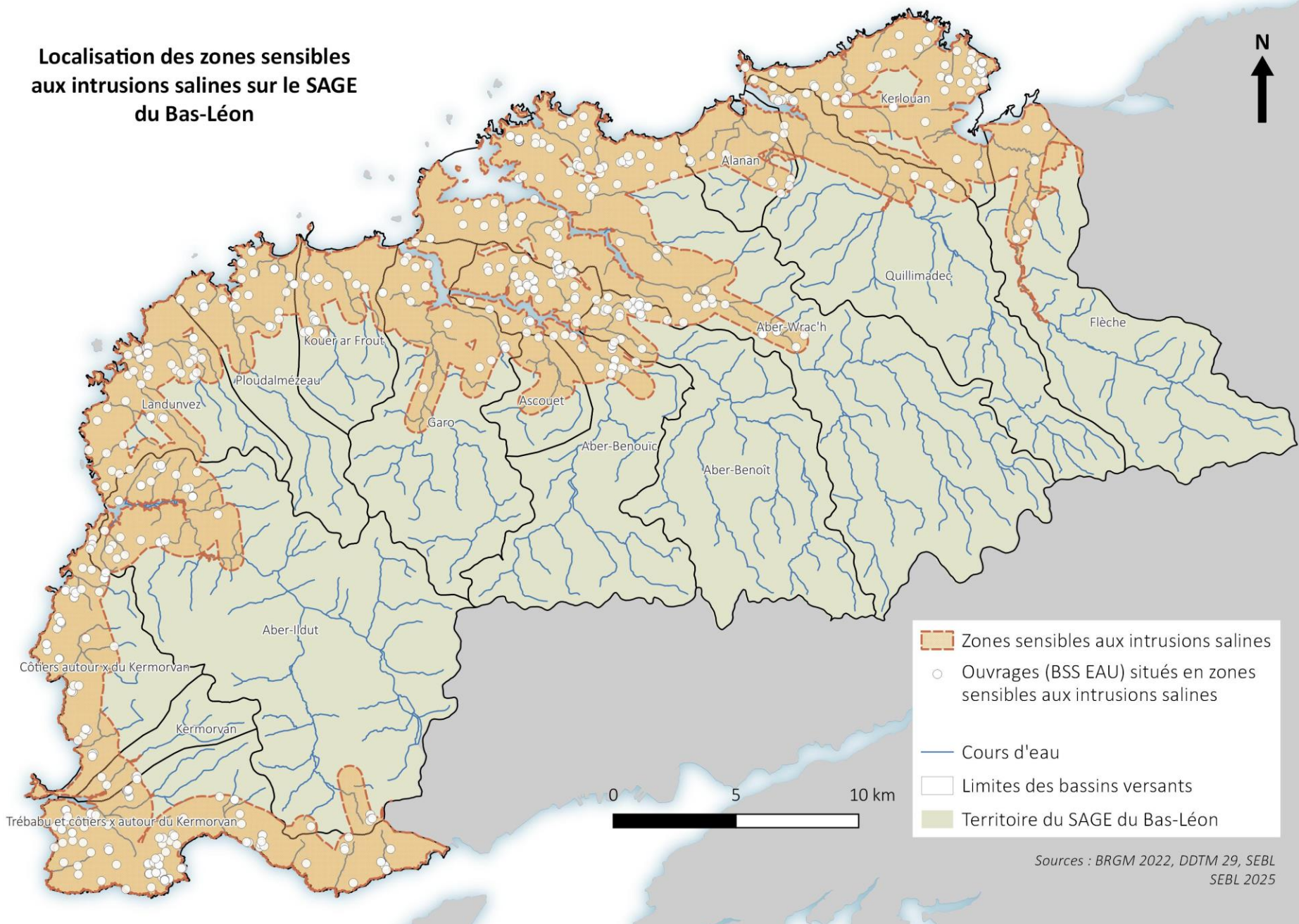
Dossier déposé en Préfecture le 9 juillet 2024 par le bureau d'hydrologie LogHydro

- **Prélèvement de 7500 m³/an soit 21 m³/jour** (conforme aux besoins)
- Profondeur de 70 m
- Tubage PVC 115/125 mm sur 70 m avec 25 m de tubage plein en tête puis des tubes crépinés
- Bouchon de fond au pied et une cimentation sur packer de 0 à 20 m à base de ciment
- Tête de forage conforme à la norme avec une dalle de 3 m² et une hauteur de tube dépassant de 0,6 à 0,8 m le terrain naturel. Tube disposant d'un capot cadenassé
- Implantation à proximité d'une ZH (à plus de 52 m), **une cimentation en tête de 20 m (soit 10 m supplémentaires par rapport à la réglementation en vigueur) sera mise en place** pour protéger la ressource/limiter l'impact du prélèvement sur le milieu superficiel par une déconnexion hydraulique entre la ressource captée profonde et le milieu superficiel = **aucun impact n'est à prévoir sur les ZH**

Le projet étant un forage de plus de 50 m, il a fait l'objet d'un examen au cas par cas qui l'a exempté de réalisation d'évaluation environnementale. Par arrêté du 13/05/2024, l'autorité environnementale a considéré que le projet n'est pas de nature à entraîner des incidences notables sur l'environnement



Localisation des zones sensibles aux intrusions salines sur le SAGE du Bas-Léon



Monsieur le premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Pont-Scorff, le 28 février 2025,

Courrier de soutien à l'OFB

Dossier suivi par Soazic DHORNE – Coordinatrice
coordination@appcb.fr - 06 03 60 30 19

Copie

Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne
Préfet de la région Bretagne
Préfets des départements des Côtes d'Armor, du
Finistère et du Morbihan
Directeurs Départementaux des Territoires et de la
Mer des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine
et du Morbihan

Objet : Soutien à l'Office Français de la Biodiversité

Monsieur le premier Ministre,

19 commissions locales de l'eau (CLE) en Bretagne affirment leur soutien total à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et son personnel.

Face aux différentes crises qui s'accroissent depuis quelques années, entre sécheresses et inondations, ce bien commun qu'est l'eau, est devenu un enjeu crucial pour notre région, où les liens étroits entre état des milieux naturels environnants, état des masses d'eau et disponibilité de la ressource sont indiscutables. Dans ce contexte, les CLE de Bretagne s'engagent dans la protection de la qualité de l'eau et des milieux connexes (ripisylve, zone humide, mare, etc.) auprès des territoires dont elles ont la charge. Cet objectif ne peut être atteint que si l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire travaille en concertation. Il est donc nécessaire de maintenir et renforcer ces lieux d'échanges sereins, que sont les CLE, et d'éviter d'opposer les services de l'Etat, représentés en partie par l'OFB, et les représentants des agriculteurs. Les équipes de l'OFB, essentielles dans ce travail de concertation, apportent l'expertise nécessaire aux acteurs locaux pour comprendre les enjeux complexes liant eau et biodiversité, et les intégrer dans la planification de la gestion de l'eau.

Il revient statutairement à l'OFB d'exercer son expertise et d'identifier les causes des différentes atteintes portées à la qualité de l'eau, aux cours d'eau et milieux connexes, dont la préservation est essentielle pour atteindre les objectifs communs de la Directive Cadre sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il nous semble également important de rappeler que cet organisme public est essentiel pour faire respecter les lois et règlements du code de l'environnement. Notre état de droit ne peut fonctionner sans organe de contrôle, qui « exerce la police de l'eau », mission assurée par l'OFB. Cet organe de contrôle accompagne tous les acteurs publics ou privés dans la préservation de la biodiversité et contribue à la préservation de la ressource en eau, afin d'assurer la sécurité sanitaire de nos citoyens et la résilience de nos territoires. Il revient à l'OFB de faire respecter l'Etat de Droit qui est le cadre de référence et la condition du débat citoyen. Il revient en particulier à l'OFB de faire respecter l'ensemble des textes pertinents permettant la protection qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, nous considérons que le financement de l'OFB devrait bénéficier de ressources propres non conditionnées aux sommes perçues et reversées par les agences de l'eau.

Les Commissions Locales de l'Eau renouvellent leur confiance et leur soutien à l'OFB. Elles considèrent que par ses missions, son expertise et par le dévouement de ses agents, l'OFB joue un rôle fondamental dans l'application de l'Etat de Droit et le respect de l'intérêt général, assurant par là même des débats éclairés dans les instances délibératives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier Ministre, nos respectueuses salutations.

Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI



Madame Gaëlle VIGOUROUX



Monsieur Christophe BÈLE



Monsieur Jean-Pierre OMNÈS



Madame Annie BRAS-DENIS



Monsieur Christophe FAMBON



Monsieur Gaël CALVAR



Monsieur Jean-Luc BARBO



Monsieur Antoine PICHON

